



**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**

* * * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 21 avril 2009, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération relative au crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines (D 52-2009)

Vu la proposition Pr 04-2009 du Conseil administratif *relative à la définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines*, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 27 janvier 2009,

vu la demande du Conseil municipal au Conseil administratif de créer et animer un groupe de travail interdisciplinaire et non exclusif comprenant notamment des autorités communales et cantonales, des services communaux, des services cantonaux, les usagers actuels et potentiels, des architectes, des promoteurs, des fondations,

vu la demande du Conseil municipal que la mission du groupe de travail énoncé ci-dessus soit d'identifier et d'affiner les besoins, en vue du développement du secteur des Cherpines, dans les axes sports-loisirs-études-entreprises-logements par le biais d'études et de rendre un rapport intégrant une explication de chaque projet, une justification des besoins, les conditions nécessaires à sa réalisation, ainsi qu'un plan financier,

vu l'exposé des motifs EM 52-2009, daté de mars 2009,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de financer uniquement des études concernant les besoins communaux,

vu les études déjà réalisées pour une image directrice et une proposition d'infrastructures pour le football et le rugby,

vu la volonté du Conseil municipal de recevoir un rapport de synthèse des études en vue de prendre une position sur une modification de zone,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 1 non, 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 250'000.- destiné à financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes.

2. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 79.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 79.331 « Amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2014.

Délibération relative au crédit d'engagement en vue de la construction d'un parking public de 78 places sur la parcelle N° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et chemin de Champ Joly 2 à 8, à Plan-les-Ouates (D 64A-2009)

Vu l'existence d'un PLQ n° 28568A-529, adopté le 07 septembre 1994,

vu l'acquisition de la parcelle n° 15441 sise 2-8 chemin de Champ-Joly et 30-42 route du Vélodrome, par MM. Schlaepfer et Pillon,

vu la volonté de supprimer le parking en surface de l'école du Vélodrome, d'où l'intérêt de la commune pour son remplacement par ce parking souterrain,

vu les négociations entreprises avec MM. Schlaepfer et Pillon sur l'extension de leur parking et leur proposition chiffrée,

vu l'exposé des motifs EM 64A-2009, daté d'avril 2009,

vu la requête en autorisation de construire qui sera déposée au DCTI (département des constructions et des technologies de l'information),

vu les informations transmises à la commission de l'aménagement du territoire du 6 décembre 2007,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30 alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 2 non, 2 abstentions

1. D'accepter la réalisation d'un parking public de 78 places, situé au chemin Champ-Joly, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 3'940'000.-, destiné à financer la construction dudit parking.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 de Fr. 3'940'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique No 62.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 3'940'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2039.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

6. D'accepter d'ores et déjà la constitution de toutes les servitudes et droits réels nécessaires à la création dudit parking, en temps voulu.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous les actes, y compris les actes notariés nécessaires à cette opération, en fonction de la forme juridique mise en œuvre pour la réalisation de cette opération, notamment les servitudes à créer en lien avec ledit parking.

Délibération relative au crédit d'engagement complémentaire destiné à la réalisation de locaux pour les activités parascolaires et à l'extension des locaux en sous-sol de l'école du Pré-du-Camp, à Plan-les-Ouates (D 68-2009)

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 20 juin 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 22 août 2006, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les études et la réalisation de locaux destinés aux activités parascolaires, l'extension de locaux en sous-sol pour le rangement du matériel de gymnastique, tant de l'école que des sociétés, l'adaptation et la clarification des circulations de la salle de gymnastique et de la piscine et la création d'un escalier de secours, d'un montant brut de Fr. 3'750'000.-,

vu le décompte final s'élevant à Fr. 3'753'486.80,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 3'486.80 destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté pour financer les études et la réalisation de locaux destinés aux activités parascolaires, l'extension de locaux en sous-sol pour le rangement du matériel de gymnastique, tant de l'école que des sociétés, l'adaptation et la clarification des circulations de la salle de gymnastique et de la piscine et la création d'un escalier de secours.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 juin 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 21.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2036.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 29 mai 2009.

* * * * *

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Plan-les-Ouates, le 27 avril 2009

Le Président du Conseil municipal



Xavier MAGNIN